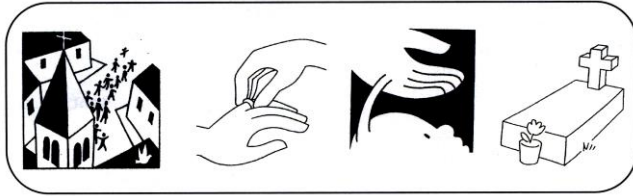


DENIER DE L'EGLISE



Madame, Monsieur,

Depuis 1905, l'Eglise Catholique ne recevant de subvention ni de l'Etat, ni du Vatican, assure **seule** la subsistance de ses prêtres et de ses animateurs pastoraux.

Et pourtant, on a tout le temps besoin de l'Eglise. Elle accompagne chacun de nous à tous les moments importants de notre vie ; moments de joie : mariage, naissance d'un enfant ; mais aussi moments difficiles : séjour à l'hôpital, difficultés familiales, déchirement de la disparition.

Vous pouvez soutenir la mission de l'Eglise en participant financièrement au Denier de l'Eglise.

Si vous êtes imposable(s), vous bénéficierez d'une réduction d'impôts égale à 66 % du montant de votre don.

Si votre don est effectué par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre de : **Association Diocésaine de Châlons en Champagne.**

Vous pouvez envoyer votre don à l'une des adresses suivantes :

- ♦ Maison Paroissiale Saint Alpin-Le Surmelin
40, rue de la Libération
51270 Montmort-Lucy

ou :

- ♦ Association Diocésaine de Châlons-en-Champagne
20, rue de l'Abbé Pierre Gillet
51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Merci de votre générosité.